


CHRISTEYNS
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Dual Ultra

 Edition: 8.2
 Date: 24/03/2017
 Page: 1/7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

 Type de produit chimique : Mélanges
 Nom du produit : Dual Ultra
 Code du produit : 743

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

 Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel
 Utilisation de la substance/mélange : Détergent

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fabricant

 Christeyns NV
 Afrikalaan 182
 9000 GENT - België
 T +32 (0)9/ 223 38 71 - F +32 (0)9/ 233 03 44
info@christeyns.be - www.christeyns.com
Distributeur

 Christeyns GmbH (CH)
 Baarerstrasse 95
 6301 Zug - Switzerland
 T +41 41 2521616
info@christeyns.com - www.christeyns.com
1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger : +41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1 H318

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Alcool éthoxylé; Dodécylbenzène sulfonate de sodium

Mentions de danger (CLP) :

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Dual Ultra

Edition: 8.2
Date: 24/03/2017
Page: 2/7

Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alcool, éthoxylé	(Numéro ° CAS) 69011-36-5 (Einecs nr) 931-138-8 (EG annex nr) / (N° REACH) /	5 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Dodécylbenzène sulfonate de sodium	(Numéro ° CAS) 25155-30-0 (Einecs nr) 246-680-4 (EG annex nr) / (N° REACH) 01-2119565112-48	3 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Alcool éthoxylé	(Numéro ° CAS) 69011-36-5/9043-30-5 (Einecs nr) / (EG annex nr) / (N° REACH) /	< 3	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
(2-methoxymethylethoxy)propanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, FR)	(Numéro ° CAS) 34590-94-8 (Einecs nr) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	< 3	Non classé

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Alcool, éthoxylé	(Numéro ° CAS) 69011-36-5 (Einecs nr) 931-138-8 (EG annex nr) / (N° REACH) /	(1 <C <= 10) Eye Irrit. 2, H319 (10 <C <= 100) Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Inhalation : Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime.
Contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets aigu de peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets aigu des yeux : Provoque des lésions oculaires graves.
Effets aigu de voie orale : Aucun effet important ou danger critique connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Non applicable.

Dual Ultra

Edition: 8.2
Date: 24/03/2017
Page: 3/7

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Comblir la fuite, si possible sans prendre de risque.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Ne pas utiliser d'air comprimé pour remplir, manipuler ou mettre en œuvre.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	308 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	Notes	Skin
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	308 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	50 ppm
Belgique	Classification additionnelle	D: La mention D signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. # De vermelding D betekent dat de opname van het agens via de huid, de slijmvliezen of de ogen een belangrijk deel van de totale blootstelling vormt. Deze opname kan het gevolg zijn van zowel direct contact als zijn aanwezigheid in de lucht.
France	VME (mg/m ³)	308 mg/m ³
France	VME (ppm)	50 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée
Suisse	VLE(mg/m ³)	300 mg/m ³ 300 mg/m ³
Suisse	VLE (ppm)	50 ppm 50 ppm
Suisse	VME (mg/m ³)	300 mg/m ³ 300 mg/m ³
Suisse	VME (ppm)	50 ppm 50 ppm
Suisse	Remarque (CH)	Auge & AW, Nase ^{KT HU} - NIOSH

8.2. Contrôles de l'exposition

Dual Ultra

Edition: 8.2
Date: 24/03/2017
Page: 4/7

Protection des mains:

Des gants en PVC/en caoutchouc nitrile, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent). Epaisseur: 0,4 mm. Temps de pénétration: >480 min (level 6). La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants.

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité bien fermées avec protections latérales (EN 166)

Équipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection approprié (EN 14605)

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Etat physique/Forme	: Liquide.
Couleur	: bleu/vert.
Odeur	: parfumée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 9.2 ± 0.5 (100%); 9.1 ± 0.5 (1%)
Point/intervalle de fusion	: < 0 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 100 °C
Point d'éclair	: > 100 °C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1020 ± 25 kg/m ³ (20°C)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Poe	: Aucune donnée disponible
Température d'autoinflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

air humide.

10.5. Matières incompatibles

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

Dual Ultra

Edition: 8.2
Date: 24/03/2017
Page: 5/7

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Non classé

(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	13000 - 14000 mg/kg

Alcool, éthoxylé (69011-36-5)

DL50 orale rat	300 - 2000
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Alcool éthoxylé (69011-36-5/9043-30-5)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 9.2 ± 0.5 (100%); 9.1 ± 0.5 (1%)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: 9.2 ± 0.5 (100%); 9.1 ± 0.5 (1%)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Alcool, éthoxylé (69011-36-5)

NOAEL (oral, rat)	> 250 mg/kg de poids corporel
-------------------	-------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)**

CL50 poisson 1	> 10 mg/l
CE50 Daphnie 1	1,919 mg/l
CEr50 (autres plantes aquatiques)	> 969 mg/l

Alcool, éthoxylé (69011-36-5)

CL50 poisson 1	1 - 10
CE50 Daphnie 1	1 - 1010
ErC50 (algues)	1 - 10 mg/l

Alcool éthoxylé (69011-36-5/9043-30-5)

CL50 poisson 1	4,6 mg/l (Leuciscus idus)
CE50 Daphnie 1	2,4 mg/l
ErC50 (algues)	2,9 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
NOEC chronique poisson	> 0,1 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité**Dual Ultra**

Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

Dual Ultra

Edition: 8.2
Date: 24/03/2017
Page: 6/7

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets / produits non utilisés : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement		
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**- Transport par voie terrestre**

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH $\geq 0,1\%$ / SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Fragrances allergisantes > 0,01%:

GERANIOL
BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques	5-15%
phosphonates, savon, agents de surface anioniques	<5%
azurants optiques	
GLUTARAL	
IODOPROPYNYL BUTYLCARBAMATE	
BHT	
TOCOPHEROL	
parfums	
GERANIOL	
BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL	

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

Dual Ultra

Edition: 8.2
Date: 24/03/2017
Page: 7/7

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
1		Modifié	
2		Modifié	
2		Modifié	
3		Modifié	
5		Modifié	
6		Modifié	
7		Modifié	
8		Modifié	
15		Modifié	

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit